



Vérification générale périodique

Vérification des machines équipées levage

En application de l'arrêté du 1er mars 2004 modifié, du Code du travail article R4323-23, de la circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005 et de l'arrêté du 5 mars 1993 modifié par AM du 04 juin 1993

CLIENT

ENCHERES VO MAT

ZI Tavernier, 100 impasse de Toulouse
31150 Bruguères

LIEU D'INTERVENTION

Dépôt ENCHERES VO MAT
Bruguères

IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT

Marque : **VOLVO**

Modèle : —

Type : ECR 50 D

Année : 2019

Marquage : CE

N° Constr. : VCECR50DL00007347

N° Client : 1677594

CMU : 3928 daN

Porteur : —

Immat. : —

Compteur : 3087 H

CONDITIONS DE LA VÉRIFICATION

Appareil mis à disposition et clairement identifié pendant le temps nécessaire

Oui

Mise à disposition de la notice d'instructions

Non

Mise à disposition de la déclaration de conformité (appareils neufs)

Non

Mise à disposition du certificat de conformité (appareils d'occasion)

Non

Rapports des vérifications précédentes mis à disposition

Non

Carnet de maintenance mis à disposition

Non

Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner

Oui

Mise à disposition des charges d'essais et/ou d'épreuves

Oui

Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil

Oui

RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS

2 observations



1 Phare de travail côté gauche inopérant — Y remédier

2 Rétroviseur côté gauche absent — Y remédier

CONCLUSION DE LA VÉRIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître les anomalies ou défauts décrits ci-après et auxquelles il y a lieu de remédier.

État de l'appareil : **En service**

Visite effectuée en présence de :

Eric BOUZIGNAC

VÉRIFICATEUR — David MALECAM